

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Véloroute des 5 lacs, Liaison Sougey – Gué des Planches/Désignation du maître d'œuvre

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le treize avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. DUPERCHY (Pouvoir P. ROULAND). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VANBERVLIET.

Le Président,

Rappelle à l'assemblée que la Région AuRA a temporairement délégué à la CCLA, la maîtrise d'ouvrage des travaux de création d'une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur du Gué des Planches ;

Explique que, dans ce cadre, les services de la CCLA ont rédigé le dossier de consultation des entreprises dans l'objectif, dans un premier temps de désigner un maître d'œuvre et qu'à l'issue de la consultation, 5 offres ont été remises :

- APESUD CYCLING
- DCI ENVIRONNEMENT
- ISAGEO
- PROFILS ETUDES
- CEGIC INGENIERIE

Présente à l'assemblée l'analyse des offres dont le rapport a été établi par le cabinet JP MASSONNET a qui a été confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;

Précise que sur les 5 offres reçues, une a été jugée irrecevable ;

Propose au conseil communautaire, au regard de l'analyse des offres, de délibérer pour approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise PROFILS ETUDES pour un montant de 98 715€ HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

DECIDE de retenir l'offre du cabinet PROFILS ETUDES pour la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de « Véloroute des 5 lacs, Liaison Sougey – Gué des Planches » pour un montant de 98715€ HT,

AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

